

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : CESSION DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA POSTE DE THEZILLIEU

Séance du 27 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un juillet deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, MARIN Jessie, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
BORGEOOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
BOYER Corinne pouvoir à Monsieur Olivier BROCHET
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
LIEVIN Karine pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

FORAY Gaëlle
LYAUDET Stéphane
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 21 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants en début de séance.

Monsieur le Maire rappelle à la commission l'avis favorable qu'avait émis la commission le 9 mai dernier pour la cession de l'ancienne poste de Thézillieu.

En effet, la commune possède à THEZILLIEU l'ancienne poste (parcelle cadastrée 417 section H n°1023 d'une superficie de 1 235 m²) composée ainsi :

Une partie destinée au local postal de 38 m² environ non utilisée depuis 1990 et une partie à destination d'habitation d'une centaine de m², louée depuis 1994 ainsi qu'un garage attenant par l'arrière (15 m²).

La partie habitation se compose d'une buanderie, d'un débarras, d'une salle de séjour, cuisine et sanitaires au rez-de-chaussée.

A l'étage se trouvent 3 chambres et une salle d'eau.

Cette bâtisse se situe sur une parcelle de 1 235 m² divisée comme suit :

- une entrée avec parking goudronné (10 places)
- à l'arrière un terrain (ancien espace de jeu, terrain de volley)
- un jardin d'agrément autour de la maison.

L'estimation de France Domaine, en date du 30 décembre dernier, fait état :

- La valeur vénale totale de la maison « terrain intégré » (totalité du terrain de la parcelle H 1023) est évaluée à la somme totale de 105 000 € H.T avec une marge d'appréciation de 20%.
- La valeur vénale unitaire du terrain à bâtir en terrain détachable est évaluée à 22 €/m² HT.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'offre, en date du 5 mai 2022 et au prix de 95 000 €, correspondant au bâtiment et à une partie de terrain (environ 500 m²).

Le projet de division effectuée par un géomètre est annexé à la présente.

La partie cédée correspond à la parcelle H n°1023p1 d'une superficie approximative de 4 ares 97 centiares.

Ceci étant exposé et considérant l'avis favorable de la commission travaux-urbanisme du 18 juillet 2022, Monsieur le Maire propose au conseil de valider le projet de vente de l'ancien bâtiment de la poste de Thézillieu selon les conditions précitées.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECIDE** la cession de l'ancien bâtiment de la poste de Thézillieu au prix de 95 000 €, conformément à l'offre reçue le 5 mai 2022 ;
- **DIT** que le bien vendu comprendra la bâtiment ainsi qu'un terrain d'une superficie approximative de 4 ares 97 centiares ;
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie conforme au registre des délibérations

Le Maire

Philippe EMIN